CHAMPAGNE ET MULTIGRAINE: du Vignoble de Champagne, Bordeaux, Bourgogne, Rhône et Midi, à ce considérablement réduit pour cause du Choléra, sur Dr. Lambert, le spécifique du Vignoble, restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il se prend tout qu'il ne puisse tenir. Ceux qui en ont pris sont des autres débiles, et c'est un remède connu pour les personnes nerveuses, mais proscrit par les médecins ignorants les semences spermatiques, Pâles, les Rhématiques des organes génitaux, les Hémorroïdes nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les malades de poitrine, Rhumatismes, Maladies nerveuses, Autrages physiques. Il est d'un goût agréable et d'une vertu inégalable. Ne pas confondre avec les prétendues imitations.

☞ Avertissez Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (ou signes analogues) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans chez J. Wright & Co. No 151, rue Chartres, pharmacien, et J. Vaché, 13 rue Chartres.

Bureau de Tripotage de la Municipalité de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, le mai 1850.

A VIS est par le présent donné qu'il y a quatre cinq mille parties dans la caisse d'amortissement crée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la législature approuvé le 1 mai 1847, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans." Que cette somme devant être employée à ce rachat des propositions cachetées seront reçues par ce jusqu'au samedi 29 juin 1850, à midi, heure à laquelle le procédera à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant des dite bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront acceptés pourvu qu'il ne soit pas excessif.

Les propositions devront porter en inscription: "Proposition pour la vente des bons de la perlaire municipalité."

Nlle-Orléans, le mai 1850.

J. A. BUREL, Trésorier.

Sjuin—au 29

LIGNE DOMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière de à 8 heures P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière de à 8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:

De la Presse à Coton d'en bas. Rue Municipalité
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière de à 7 1/2 h. P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière de à 8 1/2 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 52, rue des Magasins 2 mars—1an

D. HORNIO JR.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ de la Havane,

6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, COURTIER.

VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises

Et PRÊTS D'ARGENT.

185, rue Conti, entre Bourrogne et Rempart. Bonne [illegible]

P. CHARLES CUVELLIER,

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC.

8 mai *Bureau, No. 174, rue Royale.*

SAMUEL BOYER DAVIS,

ARCHITECTE ET

DECORATEUR DE HORATIO DAVIS,

NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES,

Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune

BUREAU: **Dr Charles DELERY,**

Passage de la Bourse.

Entre St-Louis et Conti.

CONSULTATION—de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2.

Mme CLARET.

ACCOUCHEUSE de la Faculté de Médecine de Paris, s'occupe exclusivement des maladies de femmes, sous la direction du docteur, les malades qui pourront réclamer ses soins

RUE ST PIERRE, No 94, AU PARTERRE.

Faire Requête et Passeport.

Mme MAIGEN,

ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS

Encouragure Bourbon et Ste-Anne,

A l'honneur d'informer les dames qu'elles peut se disposer des [illegible] qui [illegible] parfaitement qui [illegible] toute leurs couches chez elle. Le nombreux succès obtenus par Mme Maigen sur dans le traitement des maladies spéciales aux femmes. Peut décider à venir en cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.

Les directions la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. Hoet

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR

A DELAMARE,

No 26, rue St-Louis

15 quarts pipes cognac Dussaumone, le preuve, 25 do do Rochet, Lamon, Dubouchet, 10 do do do United Propriétaires, 12 do et 4 do do Paiet Castillon 1846, 4 1/2 et 5 quarts do Fauteuil Chartreyer, 24 do et do do Orlipsy, 1846 1846, 10 barriques vin rouge bon ordinaire crus, 40 do do de famille Mateyron Medoc, 8 do do vieux Bonnelhet, 6 barrels vin blanc Sauterne et Rivesaltes, 20 do do vieux do, 12 do do Medoc de Nesles, 1 pipe vieux Old Reserve, 1 do do Old Jamaïque Parfleur, 1/2 do do do Old Palchinello, 100 paniers champagne Ancor Brand, 2 do do Dacaux, 2 do do Cuvé Mary, 40 do do Gen Cloture, 100 cases vin rouge St Estèphe et St Estèpe, 20 do do 24 1/2 bouteilles, 2 do do 12 caisses, 2 do do 12 caisses, 2 do do Hoch Tubeque, 20 do do Château Lagrange, 20 do do 24 1/2 bouteilles, 20 do vieux vin blanc Haut Sauterne, 20 do do vieux vin blanc Haut Sauterne, 40 do do do 24 1/2 bouteilles, 1 pipe cognac de Jamaïque et 1 Ste Croix, 1 do Irish Whisky, 150 gallons Rhum de Guyane importé, 4 quarts pipes cognac Grand Duquy 1842, et un assortiment général de tous les articles en liquide les meilleurs aux cafés. 15 juin

---

Bouchons Bouchons et Vins

EN débarquement du navire Sarah Lester, capt Thomas Lindsell, du Mar-rille:

34 balles de 15,000 bouchons chaque, fins, sur fines et supérieures.

De la rue Jackson, Lafayette:

Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière de à 8 heures P. M.

De la rue du Canal:

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière de à 8 1/2 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 52, rue des Magasins 2 mars—1an

MARCHANDS DE LA NLLE-ORLEANS.

Commerce de la municipalité No. Un,

Bureau du contrôle, 11 juin 1850.

Spécialement conformant la réparation du contrôle de la boue en face de la Municipalité No. Un.

Le contrôleur sera mise de réparer et de tenir en bon ordre tout les wharfs et la levée en face de la Municipalité No. Un, de la rue du Canal à celle de l'Hôpital, et de la rue du Canal à celle de l'Esplanade, de la manière suivante:

Ayant qu'il y aura un pile dans le chaque des wharfs de contracteur le sign boucher, assez [illegible] de la boue en face de la levée, il le fera remblayer avec des coquilles du Lac, des déchets d'huitres ou encore du gravois: mais la mise en une partie des wharfs n'affaissera rien au dessous du niveau que déterminera le voyer à un moins 2 pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux du fleuve, le contracteur devra la faire relever, immédiatement, en employant des cales ou en faisant un nouveau travail, comme suit:

Les pilotis seront [illegible] de 6 pieds de long et seront enfoncés de 15 à 25 pieds en terre à des distances de 18 pieds de centre en centre. Les dites de pilotis et les chaînes, qui seront 12x12 pouces d'équarrissage, seront assemblées à tenons et mortaises de 9 pouces. Les lambourdes de plan horizontal et du plan incliné, auront 12x12 pouces d'équarrissage, seront placés à 5 pieds du centre et seront fermement cloutées sur les chapeaux avec des chevrillettes de 16 pouces de long et de 3/4 de pouce de diamètre. Le plancher sera en planches de cyprès ou de pin jaune de 3x12 pouces d'équarrissage chacun avec des deux de 6 1/2 à 7 pouces de long. Dans toute cette partie réservée aux bateaux à vapeur ou il est nécessaire d'avoir un plan incliné, il y aura un second double rangée de pilotis qui recevra un chapeau de 12x12 pouces d'équarrissage, assemblé à tenons et mortaises. Sur le dessus de chaque pilotis, on mettra des chapeaux de défense de 12x12 pouces d'équarrissage qui sera boulonné avec des boulons de 1 1/2 pouce de diamètre à chaque cinq pilotis. Les deux premiers rangs de pilotis seront boulonnés avec deux boulons de 1 1/2 pouce de diamètre. Les quatre rangées de pilotis du plan incliné seront à une distance de 10 pieds du pied des pièces de 12x12 pouces d'équarrissage, qui seront assujéties à chaque pilotis avec des boulons d'un pouce de diamètre. Les wharfs pour les navires auront deux chapeaux de défense; l'un à 3 pieds au-dessus de la marques des eaux basses et l'autre à un pied au-dessus du plancher des wharfs.

Dans le cas où une partie de la levée s'affaisserait par cause d'ébulitie ou par toute autre cause, il sera du devoir du contracteur de la remblayer avec du sable du fleuve, et de couvrir le nouveau remblai d'une couche suffisante de coquilles ou de gravois.

Quand le Conseil jugera nécessaire de pousser en avant dans le fleuve un wharf ou une portion de wharf, de changer la forme ou la position d'un wharf, ou de niveler la levée en entier ou en partie; il sera du devoir du contracteur d'exécuter les susdits travaux sans conséquences.

Le bord extérieur de la levée sera, toujours, tenu de niveau avec le plancher des wharfs.

Tous les matériaux seront de première qualité, et seront fournis par le contracteur.

Le contracteur exécutera, immédiatement, tous ordres du maire, du recorder, du voyer, du dépuvoyer et du wharfinger concernant les réparations des wharfs et de la levée, et en cas de négligence ou de refus de sa part, le voyer est autorisé à faire faire l'ouvrage aux frais du contracteur et de le rapporter au Conseil, qui, après examen de la plainte, se réservera le droit d'annuler le contrat sans préjudice judiciaire.

Le contracteur fournira un cautionnement de $20,000 pour répondre de la fidèle exécution de son contrat. Le dit cautionnement devant être renouvelé annuellement ou quand le Conseil le jugera convenable.

Les paiements seront faits tous les trois mois, sur un certificat du voyer, constatant que le travail a été exécuté; et le trésorier comme garantie retiendra un tiers du montant de chaque certificat—le tiers ainsi retenu sera payé à la fin de chaque année.

Les alignements et niveau seront donnés par le voyer qui aura la surveillance de tous les travaux.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé, le 17 juin 1850.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. Un.

Séance de mardi 11 juin 1850.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis pendant trente jours après la promulgation de cette ordonnance, du contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de cette municipalité conformément aux spécifications et aux termes ci-joints, le dit contrat devant être passé en deux sections, l'une à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue Ste-Anne, et l'autre depuis la rue Ste-Anne jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le contracteur devra fournir et présenter une hypothèque pour la somme de vingt mille piastres.

Résolu de plus, que le contracteur ne pourra pas vendre, transférer ou disposer en aucune manière de son contrat en faveur d'une ou de plusieurs personnes, sans le consentement de la municipalité, et seulement le contrat sera de leur bon plaisir, et le voyer est et demeure autorisé et requis de continuer l'exécution du dit contrat pour le compte et risque du contracteur et de ses sécurités, excepté en cas de mort ou d'impossibilité physique de la part du dit contracteur.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé, le 17 juin 1850.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 18 juin 1850.

En vertu des résolutions qui précèdent—Avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, au bureau, je vendrais au rabais, pour l'espace de cinq années, le contrat pour l'entretien du wharfs et de la levée de la Pitoresque Municipalité le tout conformément aux dites résolutions.

19 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN,

Séance de Mardi, 11 juin 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure priée de donner avis pendant trente jours que l'on commencera le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Conde à la Levée.

Le pavage ci-dessus devant être fait conformément aux spécifications de pouces dans le bureau du Voyer

19juin— A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orleans.

le 19 juin 1850.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à la séance du 11 juin 1850. Avis est par le présent donné que dans mon nom de dit pouvoir à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la dite municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la dite résolution, savoir, le revêtement en coquilles de la rue Rivulle à partir de la rue Claiborne au Chemin de la Métairie, le tout conformément à l'acte législatif du 1 avril 1852, qui fait l'ouverture des rues, etc., dans la ville de la Nouvelle-Orléans, amendé par l'acte supplémentaire, approuvé le 3 mai 1847.

20 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

Librairie de Lelievre.

210, *Rue Royale, encouragure Place St-Antoine*

REÇU par les derniers arrivages du Havre:

Discours sur la résolution de—Hadrore de la revolution d'Angleterre, Lamartine—Les Girondins.

Paul Feval—Les Amis de Paris.

Dumas—Les Quarante Cinq.

Flemming & Tibbine—Dictionnaire Royal, anglais et français.

Beschereille—Dictionnaire National.

Grimer—Les arines et le dol.

Collection des Romans populaires.

L'Art de procréer les sexes.

Debay—Médecine du voyage.

Cône—Beaux secrets pour la conversation de la beauté, &c.

Cronillier—Medecin de la famille.

Bigot—Manuel d'Hydrométhérapie.

Baldon—Hydrothérapie.

Scoutetten—Hydrothérapie.

Schedel—Examen critique de l'Hydrothérapie.

Bigot—Homeopathie domestique.

Jahr—Homeopathie.

Hemmingtonsen—Therapeutique Homeopathique.

Bouchardat—Formulaire Magistral pour 1850.

Contre de paysages par Turpenne.

Album de peinture, 24 sujets.

Etudes de dessin.

Livres de pièces de toutes reliures.

Livres de piété et de liturgie.

Sermonaires, prones, brevviaires, missels, &c.

Musique sacrée, cantiques notes, &c.

Abonnement à l'Illustration à $6 par an.

do au Journal des demoiselles, des journaux, &c.

do à la Musique (Journal de Musique.)

V. Valmé's Méthode—New Method With Key.

Rowan's French reader.

Comment-le-vous—Ollendorff's Method.

Ollendorff's, primary lessons in French.

De Fivas Elementary, French reader.

do Classic, French reader.

Collot's Dramatic, French reader.

Surenne's French pronouncing dictionary.

Mme Voisin—Choix de poésies à l'usage des jeunes personnes.

Le sieur LELIEVRE se charge de toutes les commandes en librairie, instruments de chirurgie, de physique, de mathématique, &c, ainsi que pour les préparations anatomiques.

Assortiment de papiers à lettres français, fournitures de bureaux, articles pour le dessin, magnetic chapelets, medailles pieuses, &c. &c. 15juin

---

ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 20 mai 1850.

(Signé) O. DE RUYS, *Contrôleur.*

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance du 6 mai 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure prie de donner avis pendant trente jours que l'on demande le pavage en blocs de granit à partir de la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Conde à la Levée.

Le pavage ci-dessus devant être fait conformément aux spécifications de pouces dans le bureau du Voyer

19juin— A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orleans.

le 19 juin 1850.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à la séance du 11 juin 1850. Avis est par le présent donné que dans mon nom de dit pouvoir à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la dite municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la dite résolution, savoir, le revêtement en coquilles de la rue Rivulle à partir de la rue Claiborne au Chemin de la Métairie, le tout conformément à l'acte législatif du 1 avril 1852, qui fait l'ouverture des rues, etc., dans la ville de la Nouvelle-Orléans, amendé par l'acte supplémentaire, approuvé le 3 mai 1847.

20 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

Librairie de Lelievre.

210, *Rue Royale, encouragure Place St-Antoine*

REÇU par les derniers arrivages du Havre:

Discours sur la résolution de—Hadrore de la revolution d'Angleterre.

Lamartine—Les Girondins.

Paul Feval—Les Amis de Paris.

Dumas—Les Quarante Cinq.

Flemming & Tibbine—Dictionnaire Royal, anglais et français.

Beschereille—Dictionnaire National.

Grimer—Les arines et le dol.

Collection des Romans populaires.

L'Art de procréer les sexes.

Debay—Médecine du voyage.

Cône—Beaux secrets pour la conversation de la beauté, &c.

Cronillier—Medecin de la famille.

Bigot—Manuel d'Hydrométhérapie.

Baldon—Hydrothérapie.

Scoutetten—Hydrothérapie.

Schedel—Examen critique de l'Hydrothérapie.

Bigot—Homeopathie domestique.

Jahr—Homeopathie.

Hemmingtonsen—Therapeutique Homeopathique.

Bouchardat—Formulaire Magistral pour 1850.

Contre de paysages par Turpenne.

Album de peinture, 24 sujets.

Etudes de dessin.

Livres de pièces de toutes reliures.

Livres de piété et de liturgie.

Sermonaires, prones, breviaires, missels, &c.

Musique sacrée, cantiques notes, &c.

Abonnement à l'Illustration à $6 par an.

do au Journal des demoiselles, des journaux, &c.

do à la Musique (Journal de Musique.)

V. Valmé's Méthode—New Method With Key.

Rowan's French reader.

Comment-le-vous—Ollendorff's Method.

Ollendorff's, primary lessons in French.

De Fivas Elementary, French reader.

do Classic, French reader.

Collot's Dramatic, French reader.

Surenne's French pronouncing dictionary.

Mme Voisin—Choix de poésies à l'usage des jeunes personnes.

Le sieur LELIEVRE se charge de toutes les commandes en librairie, instruments de chirurgie, de physique, de mathématique, &c, ainsi que pour les préparations anatomiques.

Assortiment de papiers à lettres français, fournitures de bureaux, articles pour le dessin, magnetic chapelets, medailles pieuses, &c. &c. 15juin

---

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN.

Séance de Mardi, 11 juin 1850.

RESOLU que le Maire est et demeure priée de donner avis pendant trente jours que l'on commencera le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Conde à la Levée.

Le pavage ci-dessus devant être fait conformément aux spécifications de pouces dans le bureau du Voyer

19juin— A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

le 7 juin 1850.

AVIS est par le présent donné que conformément à la résolution qui précède, je vendrai au rabais le lundi 7 juillet 1850, à midi précis, au bureau, je vendrai au rabais le contrat du bois de charpente dont la Municipalité aura besoin pendant une année, sur la fourniture des pilotis ayant les dimensions suivantes, savoir:

50,000 pieds de pilotis de 6 à 25 pieds de long—ayant 12 pouces de sommet à 10 pouces à la base.

25,000 pieds de pilotis de 40 à 50 pieds de long, ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.

25,000 pieds de pilotis de 50 à 60 pieds de long, ayant 12 pouces au sommet et 10 pouces à la base.

Il est bien entendu que tout le bois dont il est fait mention ci-dessus sera pris dans les forêts du nord, ou directement l'entrepôt du port et de la levée, dans le cas où le Conseil adopterait la résolution relative au contrat. Conditions comptant.

Signé JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé le 6 juin 1850.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme L. A. ST CYRAN, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

le 7 juin 1850.

AVIS est par le présent donné que conformément à la résolution qui précède, je vendrai au rabais le lundi 7 juillet 1850, à midi précis, au bureau, je vendrai au rabais le contrat du bois de charpente dont la Municipalité aura besoin pendant une année, sur la fourniture des pilotis ayant les dimensions suivantes, savoir:

Conformément aux spécifications déposées dans le bureau du voyer. Conditions comptant. Le bois devra être rendu à la Municipalité.

A. D. CROSSMAN, Maire.

N. B. Il y a un bateau pirouette attaché audit établissement.

Bureau du BERTRAND COMBE & Co.

Maison de Commission

B. NOEL & GUIRAUD,

103, RUE ROYALE.

150 Barriques vin St Julien, St Estèphe &c
40 barils vin blanc Graud, Barsac, Sauterne &c.
10 barriques Château Lafitte
4 do do Margaux,
6 do St Emilion Rouge,
2 do Haut St Emilion,
120 barils Medoc,
50 do Nuits,
1000 cases vin rouge et blanc de toute marque
350 paniers Champagne
100 cases vin de Madère, marque Pergod
60 do do
10 do Porto à Peau de vie,
6 1/2 do St Julien de vie,
50 bouteilles grivoise. 29nov

Vins et Eau-de-vie, a Vendre par

J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de Bordeaux,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussignon F. Durand,
10 barriques vin de Malaga,
10 barils jambon, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand,
EAU-DE-VIE,
50 quarts de la marque J. Grand cognac,
25 quarts de la marque A. Bierlle, Cognac,
25 quarts de la marque de Montezon, vieux champagne de cognac. 28avril

---

BOUTEILLES VIDES de Bordeaux—de 22 onces cassées au lieu de 12 bouteilles, à vendre par

21 mai HAYMAN & HOLDEN,

NADAU DU TREIL,

VIN rouge et blanc, en barriques, 1/2 barriques et en cuisses, à vendre par

21 mai NADAU DU TREIL,

EN BOUTANE—Cognac de M. Castelon jeune (1848), à vendre par

21 mai 20, rue Jefferson.

CENDRES DE SODA—50 barriques 20 do bonne C. Palmer-Cherry, 10,000 bouteilles crème à plaisir à vendre par HAYMAN & HOLDEN,

16av 28, Magasins Rouges

TERRE A FEU—200 barils [illegible], à vendre par HAYMAN & HOLDEN,

16av 28, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges

AMANDES—50 caisses amandes douces et 30 caisses amandes amères, sans coques, à vendre par J. F. BERCIER & Co,

Havril 54, Vieille Levée.

BOUTEILLES—100 paniers en débarquement de la barque Hibernia en magasin, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

---

VIN MUSCAT—100 caisses premier qualité en débarquement de la barque Orbita et à vendre par J. F. BERCIER & Co,

Havril 54, Vieille Levée.

IMPERIALES DE MANCHESTER—80 balles imperiales supérieures, de 36 pouces de large, choisies expressément pour le marché mexicain reçues par le navire Geo. W. Bergen, à vendre par

16 mai McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier.

HUILE D'OLIVE.—200 pièces huile d'olive de Marcellin Sue, de 12 bouteilles de 24 onces, 50 paniers en caisses de demi-douzaines de 18 onces, 10 barriques huile d'olive de Marcellin Sue, de 24 demi-bouteilles, 10 do do de 12 do do,

En vente chez PAUL JUGE FILS & CO.,

27mai 27, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—

MOSELLE 5 caisses vin Wyenmogen 1846,
do 5 do do Brunnenberg,
do 5 do do Sterberg,
HOCK 7 do do Erbach 1846,
do 5 do do Charlesberg 1842,
do 5 do do Marcobrum 1834,
do 5 do do Johannesberg do,
do 5 do do Sparkling Hock 1834
do 5 do do Sparkling Rhenbreich, à vendre par

A. DELAMARE,

25ier 26, rue St Louis

CIGARES—Cabanas, Cabaigas, Menagers, Ton Quinas et autres marques de tabac nouveau Londres, Panetelas, Regalias, Medianos, etc., reçus par tous les arrivages de la Havane, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

31mai 3, Front Levée.

A VENDRE par le soussigné:

10 quarts et 10 bouteilles pipes cognac,
30 paniers frouage Guyaye,
60 barriques vin pour famille,
30 barils vin blanc,
1000 livres champagnes aces,
15 caisses fruits à l'eau de vie,
250 liqueurs d'importation directe,
15 prunes fer choix.

Un grand assortiment de groceries pour famille.

JEAN FRESE.

19 juin Rncrug. Royale et St-Pierre.

EN débarquement des navires Oscar et Elizabeth, de Bordeaux—

25 barriques vin fins pour familles;
100 do do Queyrses,
100 do do Montferrant;
194 demi do do blanc Haut Sauterne;
75 caisses vin vieux Château Margaux;
30 do do Léoville;
250 do do St-Estèphe Médoc;
500 do do St Julien do;
10 paniers bouteilles vieux;
2000 bouteilles sardines à l'huile;
2000 1/2 et 200 1/4 do do;
50,000 capsules d'étain; 5,000 étiquettes.

A vendre par PERROU FRERES,

6av—1f cons. Royale et Dauphine

ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, le 11 juin 1850.

(Signé) O. DE RUYS, *Contrôleur.*

INSTITUT ST-LOUIS,

Dirigé par Mme DERON.

Pension et entrée de Demoiselles,

NOUVELLE-ORLEANS.

145, rue St-Louis, entre Dauphine et Dauphine

M. et Mme DERON ont l'honneur d'annoncer que leur pension, qui, cette année, a été interrompue pendant les vacances, le 15 du mois courant, pendant le mois d'août, les mêmes cours que pendant le reste de l'année—Bien que d'habiles professeurs et d'excellentes maîtresses soient attachés à l'Institut St-Louis, M. et Mme Deron consacrent une partie de leurs soins à quelques élèves, et tout leur temps aux diverses branches de l'instruction, et ils peuvent ainsi, par des efforts personnels garantir la solidité et la rapidité des progrès de leurs élèves.

Mme Deron dirige elle-même les exercices religieux des élèves catholiques qui sont préparées à la *première communion* et à la *confirmation* par M. l'abbé Thibonier, dans la chapelle de l'Institut St-Louis.

30juin—3m

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX

Pensionnat et Externat de Demoiselles,

ANCIENNE MAISON DE MME LEUZIA,

Rue Bourgogne, entre Ursulines et Dumas—Année 1849—50.

Les directeurs de cette institution viennent de l'honneur pour remettre leurs titres à la confiance des familles, pour le triple rapport de l'*hygiène*, de l'*éducation intellectuelle*, et de l'*éducation morale*.

L'établissement possède un beau et vaste local, bâti exprès pour cet usage, et dans un quartier central, et en plein air.

Les cours d'études, et la **totalité des parents** sont dirigés par des professeurs. Le Manoir de Marie, institut de France, pour quelques modifications près en donnent une idée sommaire. Les neuf principaux professeurs qui ont l'honneur de faire partie de la liste ci-dessous.

L'étude de l'Anglais forme la première ligne du programme, et les élèves y sont aussi parfaitement initiées à toutes les autres études.

Les conditions modérées sont fixées d'un commun accord entre les parents et les directeurs.

La Langue française doit pas séparer d'un trait les deux sexes, et les jeunes demoiselles ne peuvent pas avec sécurité, elle se fonde sur une exigence proportionnée à leur age et aux caractères des élèves, et elle ne peut donner que de bons résultats de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Angais, Français, Latin, Grec, Latin Mathématiques, Dessin, Peinture, Musique, Danse, Sciences Naturelles, Elements des Sciences Physiques.

CONDITIONS:

Frais d'études 8 10 par mois
Dessin, peinture, 5
Pension, [illegible] 25
Blanchissage et raccommodage, 5
Pension, [illegible] 25
Blanchissage et raccommodage, 5
Nota—Un quart en sus pour frais de déclaration pour les enfants non comprenant ni du [illegible]

L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après midi, et de 4 à 6 heures.

MAISON D'EDUCATION

FOURLES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR

Mme VAN NOOTEN

TRANSPORTÉE A PLAQUEMINE PAROISSE IBERVILLE

TOUTIANS

Sera ouverte pour la réception de pensionnaires et externes le 15 février prochain.

Mme VAN NOOTEN ayant accompli son plus ardent désir, en fondant à l'avenir, des arrangements pour stipuler à son maison, d'une manière personnelle des professeurs dignes de sa confiance et de ses soins, elle ne peut qu'en informer ses amis et le public. Les parents et les tuteurs sont respectueusement invités à visiter la localité et à juger par eux-mêmes la Maison de plus grands hôtelains de Plaquemines. Fonctionnaires et transportées. De plus amples informations sont contenues dans le prospectus du établissement, qui se trouve à l'adresse même, et chez les libraires de la Nouvelle-Orléans, où, pourront être obtenues en l'adressant aux soussignés.

A la Nlle-Orléans.

M. W. E. Edwards, Le Rev. Dr. Neville,
Le Dr. Elie Fleuriot, MM. Alfred Hennen,
M. Zenon Lafaurie, James Robb,
H. A. Cammack,
Fred Prey.

30juin—1an

INSTITUTION

DE MLLE. A. LAINÉ.

Pensionnat et Externat de Demoiselles,

RUE ROYALE, 300,

Entre St Philippe et Ursulines.

CETTE maison d'éducation est ouverte depuis 15 ans environ sans interruption. Le local est vaste assez et distribué avec ordre.

Mlle A. Lainé, Directrice de l'Institution, et son nouveau professeur, M. Lambert, professeur de dessin, se disposent à donner pour compte à son maison, des professeurs de toutes les langues.

La langue française, qui est la langue pour plus de dépendance, sera l'objet des soins les plus assidus de la part des professeurs, comme les langues de l'étranger, et les leçons de musique et de danse seront faites par Mlle A. Lainé.

Toutes les branches de l'enseignement seront organisées et bien conduites et seront dirigées par Mlle A. Lainé.

La musique, le chant, le dessin et la peinture seront enseignés par des professeurs distingués.

L'instruction religieuse sera donnée avec le plus grand soin par un ecclésiastique approuvé par Mgr. l'évêque aux cette directrice confidentielle.

Mlle A. Lainé invite les familles à vouloir bien visiter son établissement, pour qu'elles se rendent compte par elles-mêmes des soins apportés à l'éducation. Au bien être et des conditions les plus favorables.

Conditions.

INSTITUTION

G BOYER.

115, CANAL-STREET, DAUPHINE ET BOURBONNE.

MM. BOYER et Mme Boyer, directeur de la pension de la Nouvelle-Orléans, font un nouvel appel à l'ancienne et nombreuse clientèle.

Leur maison, située au quartier central, se trouve aussi vaste et aérée.

Les cours d'études sont **à la volonté des parents** et dirigés par des professeurs. Le Manoir de Marie, institut de France, pour quelques modifications près en donnent une idée sommaire. Les neuf principaux professeurs qui ont l'honneur de faire partie de la liste ci-dessous.

Les conditions modérées sont fixées d'un commun accord entre les parents et les directeurs.

Les langues française, anglaise, allemande, espagnole, sont enseignées par des professeurs distingués.

Les leçons de musique, de danse et de dessin sont faites